

E comme... ECOLE DES SOEURS

Extraits du Bulletin paroissial de 1926 - 1931

Le 21 juin 1779, sous l'ancien régime, dix ans avant la grande révolution, Mademoiselle Claudine Marignat fondait une école à Rencurel, et pour cela, par acte passé devant Maître Marchand, notaire, elle donnait un immeuble qu'elle avait acquis, le 21 novembre 1776.

Par testament reçu par Maître Arnaud, au dit lieu de Rencurel, le 24 mai 1793, elle faisait héritière sa sœur, Marie-Catherine Marignat, qui à son tour, le 7 nivôse an 12, lègue tous ses biens à sa nièce, Marguerite Marignat.

L'école disparut à la Révolution.

L'orage passé, en 1822, la direction de l'école fut confiée aux religieuses de la Providence. Les deux premières institutrices furent Mesdemoiselles Marie et Elisabeth Fontaine, reçues à la vêtue, sœur Marie de Sacré-Cœur, le 28 juillet 1822, à l'âge de 32 ans, et sa sœur, âgée de 18 ans, sous le nom de Ste Thérèse.

En 1827, Melle Marguerite Marignat était religieuse sous le nom de Marie-Geneviève au monastère de Grasse (Var). Par son mandataire, M. Auguste Jarriand, receveur de l'enregistrement et des domaines, elle passait devant Maître Ennemond Thomas Coche, notaire à Voiron, un acte de donation à la commune de Rencurel.

Elle cédait à Rencurel :

Une maison avec bûcher, basse-cour et jardin de 240 m² de terrain entre l'ancien cimetière, au Levant, et la propriété Terrot, au Couchant, Midi et Nord.

Quatorze mille francs placés en partie à Rencurel

Un mobilier évalué alors à 476 francs.

Pourquoi cette donation ?

« Pour fonder, à perpétuité, une école à enseignement gratuit pour jeunes filles de la paroisse de Rencurel, son pays natal, ou plutôt, y recréer l'école gratuite qui avait été fondée, autrefois, par feu Claudine Marignat sa tante..., et contribuer par là, au bien de la religion catholique.

Pour bien marquer qu'elle voulait une école catholique, Melle Marignat charge l'évêque de choisir les institutrices, « avec prière d'y placer trois bons sujets qui puissent, par leur exemple et leur instruction, entretenir les sentiments de religion dans une paroisse très difficile à réunir et à instruire dans cet objet. (Elle connaissait bien son pays). Sa grandeur sera priée d'envoyer au moins une fois l'année, un grand vicaire ou un prêtre de confiance, soit pour examiner les comptes de la maison, soit pour prévenir les abus qui pourraient s'y glisser ».

L'établissement une fois fondé jouira de tous les revenus des biens donnés. Ces revenus seront confiés aux sœurs qui devront en faire bon usage. Après toutes les dépenses nécessaires prélevées, les sœurs de l'établissement emploieront le surplus au soulagement des pauvres, malades, qu'elles auront soin de visiter.

Cette école vit alors des religieuses qui s'installèrent et pour la plupart terminèrent leur vie à Rencurel.

Au registre des funérailles, je trouve cette mention de M. Girard : « Dame Marie-Marguerite, en religion, sœur Angèle, religieuse de la Providence, décédée à l'âge de 67 ans, après un séjour de plus de 30 années dans la paroisse. »

Sœur St Julien, née Richard , à Ste Marie d'Allois, religieuse à 24 ans, en 1839, mourut à Rencurel le 1er novembre 1882.

Sœur St Alphonse, née Monin-Picard, enseigna 40 années dans le pays de 1862 à la fermeture de l'école en 1903.

En 1882, la maison recevait pour le traitement de ses institutrices en tout, 1398 francs. Avouons que ce n'était pas cher : quatre cent soixante-six francs par institutrice, moins que le traitement servi par l'état à ses instituteurs pour un mois.

Que valait l'enseignement donné ? Je cite le témoignage d'une ancienne élève des sœurs :

« Quand on les rencontrait, on avait la révélation d'un état supérieur à la voie commune. Chacun se sentait attiré vers elles. Que de souffrances n'ont-elles pas adoucies ! Que de peine n'ont-elles pas consolée ! C'était vraiment des anges de la paroisse.

L'instruction primaire qu'elles donnaient était parfaite, les enfants arrivaient à écrire sans faute et à s'exprimer correctement.

L'éducation allait de pair. Les leçons de politesse n'étaient pas ménagées. Les sœurs ne négligeaient aucune branche de l'enseignement. Elles apprenaient en outre tous les travaux à l'aiguille, y compris la coupe et le raccommodage.

Les parents étaient heureux et fiers de l'instruction et des bonnes manières de leurs enfants, mais ce qui les réjouissait le plus, c'était leur obéissance, leur respect, leur affection filiale.

En 1841, la maison fut attristée par la fin tragique d'une jeune religieuse. Sœur Pulchérie, née Marcon, venait d'être nommée à l'école de Rencurel. Parties de Corenc, après la retraite annuelle, les institutrices arrivèrent tard au Villard de Lans. Elles furent prises par la nuit dans le chemin des Rages. La jeune sœur glissa sur un à-pic et mourut là.

Cette école de filles ferma ses portes en 1903, par décision ministérielle, en exécution de la loi Waldeck-Rousseau.